

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF OCTOBRE (09/10/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 26

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 5

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme DESCAMPS Marie-Line (représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS : 2

M. Pierre PUCHOUAU, Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA), **Conseillers Municipaux**.

Madame Claudine MATALA est nommée secrétaire de séance.

DON

08 – 09 octobre 2023

8. Don de la commune de Moissac à l'association « Groupe de Secours Catastrophe Français » en soutien aux populations du Maroc, victimes du séisme du 09 septembre 2023.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 1115-1,

Considérant le violent séisme d'une magnitude de 6,8 sur l'échelle de Richter qui a frappé le Maroc dans la nuit du vendredi au samedi 9 septembre 2023 et a occasionné de nombreux dégâts humains et matériels,

Considérant les liens anciens d'amitié qui unissent la commune de Moissac et le royaume du Maroc,

Considérant l'action de l'association « Groupe de Secours Catastrophe Français » qui a mené avec succès une mission de secours au Maroc consistant à apporter une aide humanitaire essentielle tout en respectant la souveraineté des États et en agissant en toute neutralité et indépendance,

Considérant la volonté de l'association GSCF de mener un programme d'actions au Maroc visant à contribuer à la reconstruction et au soutien continu de la population locale,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DECIDE d'accorder un don à l'association « Groupe de Secours Catastrophe Français » pour la soutenir dans son programme d'actions visant à contribuer à la reconstruction et au soutien continu de la population locale,

FIXE le montant de ce don à 2500€ (deux mille cinq cents euros),

DIT que les crédits nécessaires sont disponibles et inscrits au budget.

Pour copie conforme
Moissac, le 12 octobre 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Claudine MATALA

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :